

9, Rue d'Austerlitz
BP 108 – 98845 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
+687.24.21.50 Tel
+687.27.56.62 Fax



Nouméa, le 6 mai 2025

DIMENC
M. le Directeur
BP M2
98 849 Nouméa Cedex
Nouvelle Calédonie

N/Réf : OPS/HM/JS/6578 -2025
Helene MANTERNACH

Objet : Demande d'exemption relative à l'exigence réglementaire de l'arrêté 267-2009 PS-28-04-2009 du dépôt d'hydrocarbure de Ducos, sis 300 route de la baie des dames

Monsieur le Directeur,

Je vous écris pour solliciter une exemption concernant l'exigence réglementaire, bruit et vibrations, stipulée à la référence n°5 des prescriptions de l'arrêté 267-2009PS-28-04-2009 du dépôt pétrolier de la Baie des Dames.

Les dernières mesures effectuées et communiquées en décembre 2020 indiquent le respect des valeurs seuils admissibles sur l'ensemble des points de mesure à la limite de propriété. De plus, aucun changement majeur impactant le niveau sonore n'a eu lieu depuis cette date.

Cette vérification est couteuse et ne semble pas pertinente au vu des résultats en vigueur et de l'absence de modifications significatives depuis ces dernières cinq années.

Je vous remercie par avance de bien vouloir examiner cette demande et de nous faire part de votre décision dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jules Simon
Directeur d'Exploitation

